



## Annexe

### **Déclaration des directeurs généraux à la suite de la conférence sur les douanes et la coopération transfrontalière entre les pays de l'Europe du Sud-Est**

**Naples, Italie, 17 novembre 2006**

---

Le 17 novembre 2006, les directeurs généraux des douanes de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'Albanie, d'Autriche, de Bosnie-et-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Chypre, de Finlande, de France, de Grèce, de Hongrie, d'Italie, du Monténégro, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovénie, de la mission des Nations unies au Kosovo et de la direction de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne se sont réunis pour la deuxième conférence sur les douanes et la coopération transfrontalière entre les pays de l'Europe du Sud-Est.

Cette conférence faisait suite à celle organisée les 25 et 26 février 2004 à Thessalonique, au cours de laquelle les directeurs généraux avaient adopté une déclaration ainsi que deux feuilles de route établissant la marche à suivre pour tous les pays de la région. Ils ont également mis en place deux groupes de travail ad hoc (l'un sur la capacité administrative et l'autre sur la conciliation de la sécurité et la sûreté, la facilitation des échanges et la lutte contre la fraude) afin de suivre la mise en œuvre de ces feuilles de route.

Les deux groupes se sont réunis à trois reprises après la conférence de Thessalonique, la première fois à Athènes, les 9 et 10 décembre 2004, la seconde à Ljubljana, les 20 et 21 octobre 2005, et la dernière fois au début de la présente conférence à Naples. Ils ont réalisé un suivi approfondi des réformes entreprises dans tous les domaines afin d'appliquer les recommandations contenues dans les feuilles de route qui ont été adoptées par les directeurs généraux à Thessalonique.

Lors de la présente conférence, les directeurs généraux ont évalué les progrès réalisés depuis la première conférence et ont rédigé la déclaration suivante:

**conscients** que les administrations des douanes de l'Europe du Sud-Est ont un rôle particulier à jouer dans le processus de stabilisation et de développement économique de la région;

**reconnaissant** que le rôle des douanes doit évoluer afin de prendre en considération les changements qui se sont produits ces dernières années, y compris les nouveaux besoins dans le domaine de la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement internationale;

**reconnaissant** qu'une administration des douanes efficace doit promouvoir la simplification des procédures en faveur du commerce licite international afin de renforcer la compétitivité des États et d'encourager les investissements ainsi que le développement industriel, notamment pour les petits et moyennes entreprises;

**conscients** qu'il est nécessaire de garantir un équilibre correct entre la facilitation des échanges et la lutte contre la fraude;

**conscients** que les pays des Balkans occidentaux, qui ont une perspective européenne, s'engagent à aligner leur législation et leurs procédures douanières sur les normes communautaires ainsi qu'à mettre en œuvre pleinement ces procédures;

**conscients** que ces pays devraient être, dès que possible, impliqués effectivement dans les activités douanières de l'UE au titre du programme Douane 2007 (ainsi que de son successeur, le programme Douane 2013);

**souhaitant** participer pleinement au processus de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux;

- **adoptent:**

les conclusions finales des groupes de travail sur les procédures et la capacité administrative et sur les méthodes visant à concilier la sûreté et la sécurité, la facilitation des échanges et la lutte contre la fraude.

- **reconnaissent que:**

- les pays de la région ont réalisés des progrès importants dans le domaine du renforcement de la capacité administrative des administrations douanières ainsi que dans celui de la sûreté et de la sécurité, de la facilitation des échanges et de la lutte contre la fraude;

- le travail qui a été entrepris depuis 2004 par les deux groupes de travail ad hoc a apporté une contribution majeure à l'obtention de ce résultat positif;

- il est aujourd'hui clairement nécessaire que toutes les administrations douanières dans la région participent pleinement aux activités du programme Douane 2007 afin de réaliser d'autres progrès dans tous les domaines pertinents;

- **conviennent que:**

- l'alignement complet de la législation et des procédures douanières sur l'acquis communautaire devrait être achevé et que toutes les règles et pratiques concernées devraient être mises en œuvre d'une manière cohérente sur tout le territoire de chaque État;

- il faut prendre en considération la dernière version du code des douanes de l'UE, qui concerne la sécurité;

- l'assistance administrative mutuelle entre les pays de la région devrait être utilisée de la manière la plus efficace possible et que les obstacles à son utilisation effective devraient être éliminés dans la mesure du possible;

- des systèmes de gestion des risques devraient être appliqués afin d'accroître l'efficacité et la rentabilité des contrôles douaniers et de contribuer en même temps à la facilitation des échanges;

- des stratégies de gestion intégrée des frontières, conçues pour améliorer la coopération entre les différentes agences à la frontière, devraient être mises en œuvre;

- des stratégies nationales de sensibilisation du secteur privé devraient être appliquées;

-des stratégies de formation nationales devraient être développées et mises en œuvre;

- des stratégies nationales dans le domaine des TIC devraient être développées et mises en œuvre afin que les douanes renforcent leur efficacité en utilisant les technologies les plus modernes;

- la capacité administrative devrait être renforcée sur la base de la version mise à jour des «Customs Blueprints» de l'UE;

- la lutte contre la corruption douanière doit être poursuivie;

- le contrôle douanier en matière de protection des droits de propriété intellectuelle doit être renforcé.

- Ce travail sera effectué par chaque pays et continuera d'être évalué à un rythme régulier par la Commission européenne au moyen du dialogue bilatéral existant au sein des sous-comités spécialisés ou des organes apparentés qui ont été créés dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

- L'assistance fournie dans le cadre du programme Cards, y compris TAIEX, le projet de gestion intégrée des frontières et le programme CAFAO, soutiendra ce processus de réforme.

- Les pays des Balkans occidentaux devraient adopter les mesures nécessaires afin de garantir leur participation effective au programme Douane 2007 (et à son successeur, le programme Douane 2013); les négociations relatives au protocole d'accord avec la Commission européenne devraient dès lors commencer le plus tôt possible.

- Faisant suite à la présente conférence et aux réunions des groupes de travail, une autre conférence sera organisée en 2008 en Slovénie afin d'évaluer les progrès réalisés par les pays de la région quant à l'application des recommandations adoptées.

Les directeurs généraux remercient l'Italie d'avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence et pour son hospitalité chaleureuse, ainsi que la Commission européenne pour son soutien financier.